

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 7 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	4

Date de la convocation
21 février 2024

Date d'affichage
21 février 2024

Objet de la Délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N°4.2024

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, et le sept mars à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

Excusé : Stéphane FERRIER

Secrétaire de séance : Michel GONNET

*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif général 2023 du Sivom, voté par le Conseil Syndical le 14 février 2023 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2023 ;

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

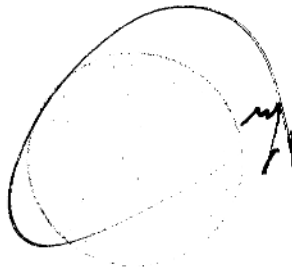
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20240307-4_2024-BF
Reçu le 21/03/2024

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		II
		A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 143 306,64	G 1 175 905,53
	Section d'investissement	B 826 381,72	H 897 209,94

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I (si excédent) 41 571,05
	Report en section d'investissement (001)	D 86 402,76	J (si excédent) 0,00

= =

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 2 056 091,12	= G+H+I+J 2 114 686,52
--	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 143 306,64	= G + I + K 1 217 476,58
	Section d'investissement	= B + D + F 912 784,48	= H + J + L 897 209,94
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 2 056 091,12	= G + H + I + J + K + L 2 114 686,52

AR. 10-02-2024

005-240500264-2023-07-4_2024-BF

Reçu le 21/03/2024

AR. 10-02-2024

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de mandats et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de mandats et non rattachées.